



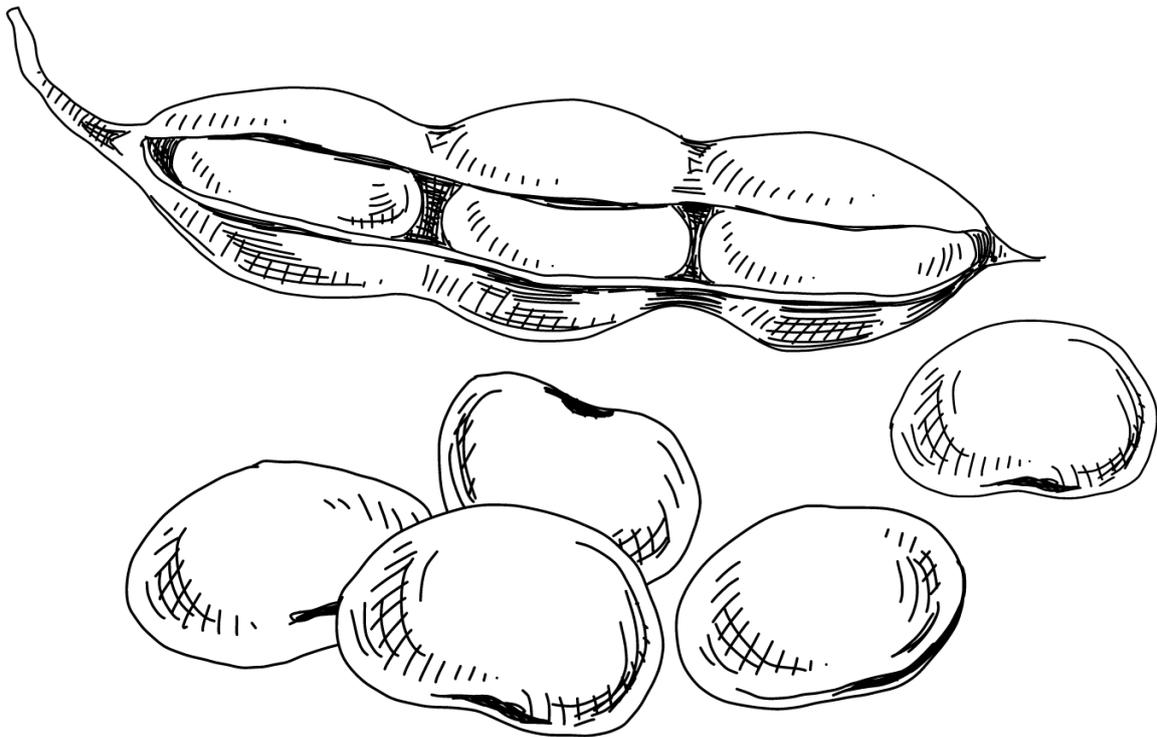
FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages



Institut Veblen
pour les réformes
économiques

POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES MIROIRS



CAS D'ETUDE : LE SOJA

*Données extraites du rapport " Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures-miroirs ? "
Étude de cas réalisée par la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'Institut Veblen et Terres Univia.*

Table des matières

Table des matières

<i>Introduction</i>	2
<i>Production mondiale</i>	3
<i>Production, importation et consommation européenne</i>	4
<i>Production, importation et consommation en France</i>	7
<i>Contexte commercial et sensibilité aux accords de libre-échange</i>	9
<i>Analyse comparée des pratiques agricoles</i>	10
<i>Évaluation économique de la distorsion liée à l'usage des herbicides</i>	13

Introduction

Le soja est une légumineuse originaire d'Asie orientale, dont l'huile est la deuxième plus consommée après celle de palme.

La trituration des graines oléagineuses, c'est-à-dire leur broyage par un procédé industriel, produit des huiles utilisées pour la consommation humaine, l'alimentation animale ou pour des usages industriels, notamment pour produire des agrocarburants. Le tourteau, coproduit de l'extraction de l'huile, est lui principalement utilisé pour l'alimentation animale.

Pour le soja, environ 6 % de la production mondiale totale de fèves de soja est utilisée pour l'alimentation humaine sous différentes formes, notamment en Asie, ou encore comme ingrédient pour l'industrie agroalimentaire¹. Le reste de la récolte mondiale est destiné, pour l'essentiel, à la fabrication de tourteaux et d'huile de soja notamment utilisés pour l'alimentation animale.

Le soja est aujourd'hui la denrée agricole la plus exportée au monde², en particulier depuis les Etats-Unis et les pays d'Amérique du Sud. L'Union européenne et la France sont extrêmement dépendantes du soja importé, en particulier pour approvisionner les élevages et nourrir le bétail. La libéralisation progressive des échanges a conduit à renforcer ces flux d'importation et ils pourraient encore augmenter avec la signature de nouveaux accords de commerce, en particulier l'accord UE-Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).

La production de soja n'est pourtant pas exempte d'impacts environnementaux, notamment dans les pays du Mercosur. L'industrialisation progressive de l'agriculture de ces pays, majoritairement tournée vers l'export, s'est traduite par une accélération de la déforestation, le développement des cultures OGM et l'utilisation massive de pesticides avec des impacts multiples sur la santé humaine et la biodiversité.

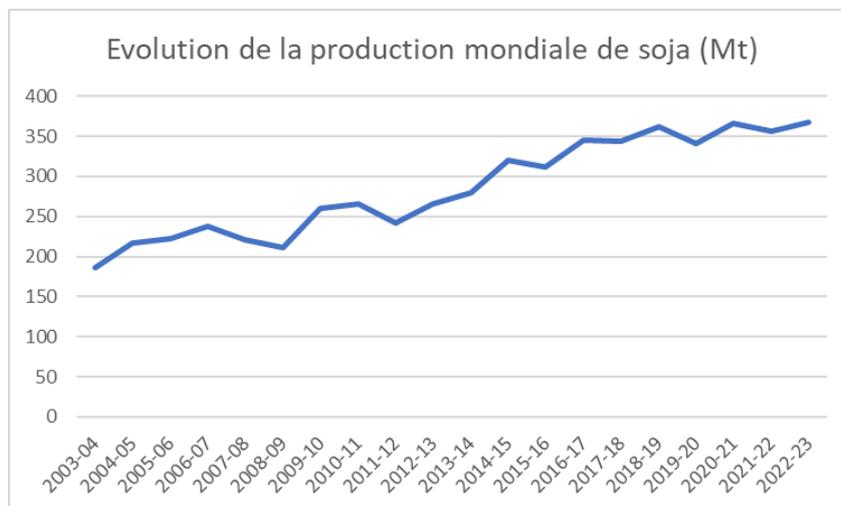
Le Brésil est de son côté très dépendant des importations de pesticides issus des pays de l'Union européenne, dont certains sont aujourd'hui interdits d'utilisation dans les fermes européennes. Ce système à deux vitesses a en partie contribué à freiner le développement de la production de soja européenne, en raison de distorsions de concurrence environnementales détaillées dans cette étude de cas.

¹ Fraanje et Garnett, 2020

² D'après les données de FAOStat sur l'année 2022

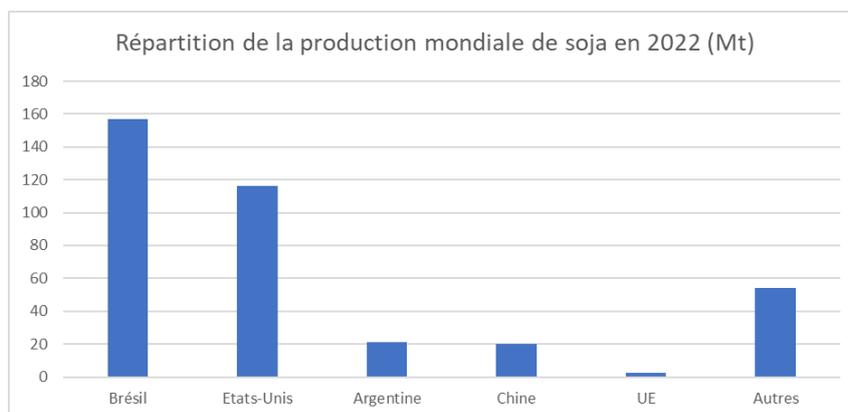
Production mondiale

La production mondiale de soja a plus que triplé depuis 1990 et continuera vraisemblablement à augmenter pour répondre à la demande de protéines d'un secteur de l'élevage mondial en expansion. Ces dix dernières années, la production mondiale est passée de 250 à 350 millions de tonnes.



Source : Terres Univia d'après Oil World et Eurostat

Le Brésil et les Etats-Unis sont les deux principaux pays producteurs avec chacun plus de 30% de la production mondiale, l'Argentine arrive en 3ème position avec environ 10-15 %.



Source : Terres Univia d'après Oil World et Eurostat

Les échanges mondiaux sont essentiellement réalisés sous forme de fèves ou de tourteaux de soja³

³ dossier technique de l'élevage n5 :

https://idele.fr/en/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FspacesStore%2Fba3b9110-70c3-4476-b078-3f66f1e98f23&cHash=745fc41dad0c948628b3f758a15e05dd

Production, importation et consommation européenne

Pour les oléagineux dans leur ensemble, la production européenne ne couvre que 58% de la consommation⁴. C'est cependant le déficit de production de soja qui tire ce chiffre vers le bas puisque **le taux d'auto-provisionnement en fèves de soja n'est que de 15%**. Sur 16,2 millions de tonnes de fèves consommées en 2022 pour l'ensemble des usages européens, seules 2,5 millions de tonnes de graines étaient produites par les agriculteurs européens.

Les importations européennes de tourteaux de soja sont d'environ 16 millions de tonnes, essentiellement issues du Brésil et de l'Argentine⁵.

Pour les fèves, les deux principaux pays fournisseurs sont le Brésil et les États-Unis. En Europe, les principaux pays importateurs sont les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, pour le soja fève et l'Espagne, les Pays Bas, la Pologne et la France, pour les tourteaux. Cependant, dans ces pays, qui comptent de grands ports marchands, les importations doivent être nuancées puisqu'une partie des produits est ensuite réexportée au sein de l'UE sous forme de fèves ou de tourteaux.

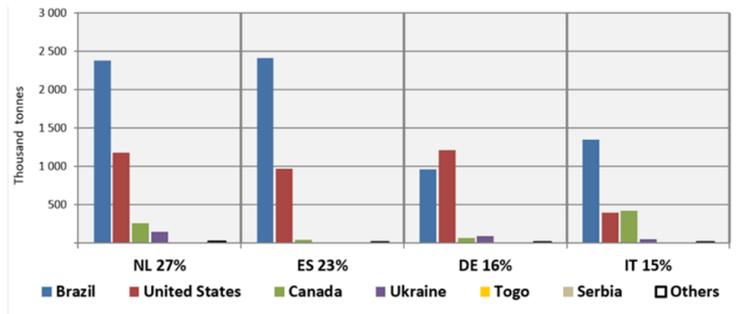
La demande européenne en soja importé a notamment augmenté avec le développement et l'intensification des activités d'élevage couplé à une production insuffisante de matières riches en protéines sur le sol européen. Le taux d'auto-provisionnement en soja s'améliore néanmoins ces dernières années et les surfaces semées sont en hausse depuis 2015 tandis que la consommation, elle, se stabilise. La surface européenne de culture de soja a doublé en 10 ans passant d'un peu plus de 400 000 ha à 1 million d'ha. L'Italie, la France et la Roumanie sont les principaux producteurs.

L'huile de soja, l'une des plus consommées au monde, est destinée à hauteur de 80 % à des usages alimentaires, bien que les usages diffèrent selon les régions du monde, le reste étant essentiellement utilisé pour produire des agrocarburants (biodiesel notamment) ou pour l'alimentation animale. L'UE importe environ 1 million de tonnes d'huile de soja chaque année.

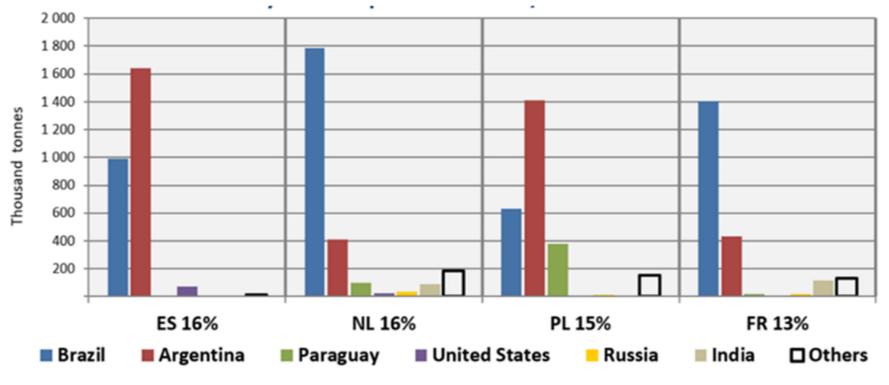
⁴ <https://www.agriculture-strategies.eu/cat/souverainete-alimentaire/>

⁵ Oilseeds and Protein Crops market situation, Expert group for agricultural markets, 29 January 2024, European Commission

Import fèves de soja

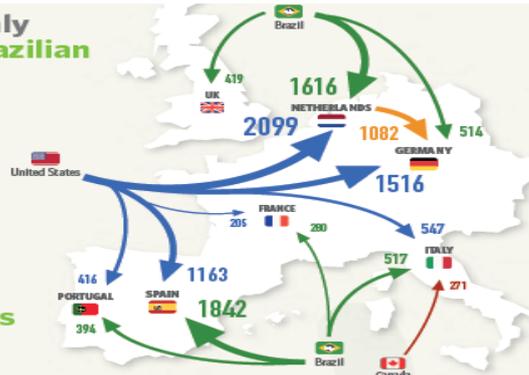


Import tourteaux de soja



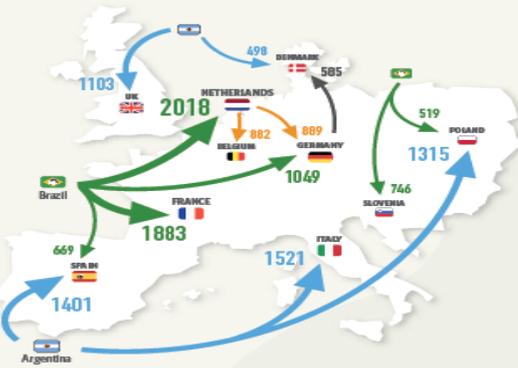
The European Union mainly imports American and Brazilian soybeans

Main trade flows of soybeans in the European Union
 • Average 2017/18-2019/20 (1000 t)
 Source: Terms Unk via Eurostat



The European Union mainly imports Brazilian and Argentinian soy meals

Main trade flows of soy meals
 • Average 2017/18-2019/20 (1000 t)
 Source: Terms Unk via Eurostat



World production of soybeans is mainly located in North and South America

Global production of soybeans
 • Average 2017-2019 (Mt)
 Source: Terms Unk via OIL World
 World = 347



Production, importation et consommation en France

Les surfaces de soja ont fortement progressé en France depuis une dizaine d'années, passant de 21 800 ha en 2008 à 183 000 ha en 2022, et cette culture présente de nombreux atouts agronomiques ainsi qu'une moindre consommation d'intrants, notamment engrais et produits phytosanitaires. En 2022, la France était le second pays producteur de soja en UE derrière l'Italie. Près de 30% des surfaces françaises sont conduites en agriculture biologique.

Toutefois, **le pays est loin de l'autosuffisance⁶ pour les fèves de soja (50 %⁷) mais surtout pour les tourteaux (5 %⁸)**. Le Brésil fournit près de la moitié des fèves importées dans l'Hexagone. Le marché de l'alimentation humaine représente 10% de la production française environ, soit 45 000 tonnes⁹. Le marché de l'alimentation humaine du soja est quasi-exclusivement composé de soja d'origine française.

Pour les tourteaux, 2,6 millions de tonnes ont été importées en France en 2022-2023, dont 1,7 millions de tonnes du Brésil et 100 000 tonnes d'Argentine et environ 300 000 tonnes en provenance des Pays-Bas et de Belgique. Les tourteaux issus de Belgique et des Pays-Bas peuvent néanmoins également provenir des pays tiers et avoir été réexportés ensuite.

Enfin, pour l'huile de soja, l'importation concerne majoritairement des origines intra-européennes depuis les pays fortement tritrateurs, notamment les Pays-Bas, la Belgique ou l'Allemagne.

Le soja, comme les autres cultures riches en protéines, est un intrant critique pour les systèmes d'élevage et l'alimentation animale. En effet, la France reste très dépendante des importations pour ces filières, puisque 45% des volumes consommés proviennent de l'import. La France s'est néanmoins dotée en 2021 d'une stratégie nationale en la matière, le « plan protéines », visant à relocaliser ces productions ¹⁰.

⁶ Le taux d'auto-provisionnement calculé comme le ratio Production / Consommation (Utilisation intérieure).

⁷ Agreste Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2021-2022 https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2213/cd2022-13_BilanApprovisionnement2020-2021V2.pdf

⁸ Tourteaux produits à partir de soja français

⁹ Franceagrimer

¹⁰ <https://agriculture.gouv.fr/batir-notre-souverainete-alimentaire-en-proteines-vegetales-0>

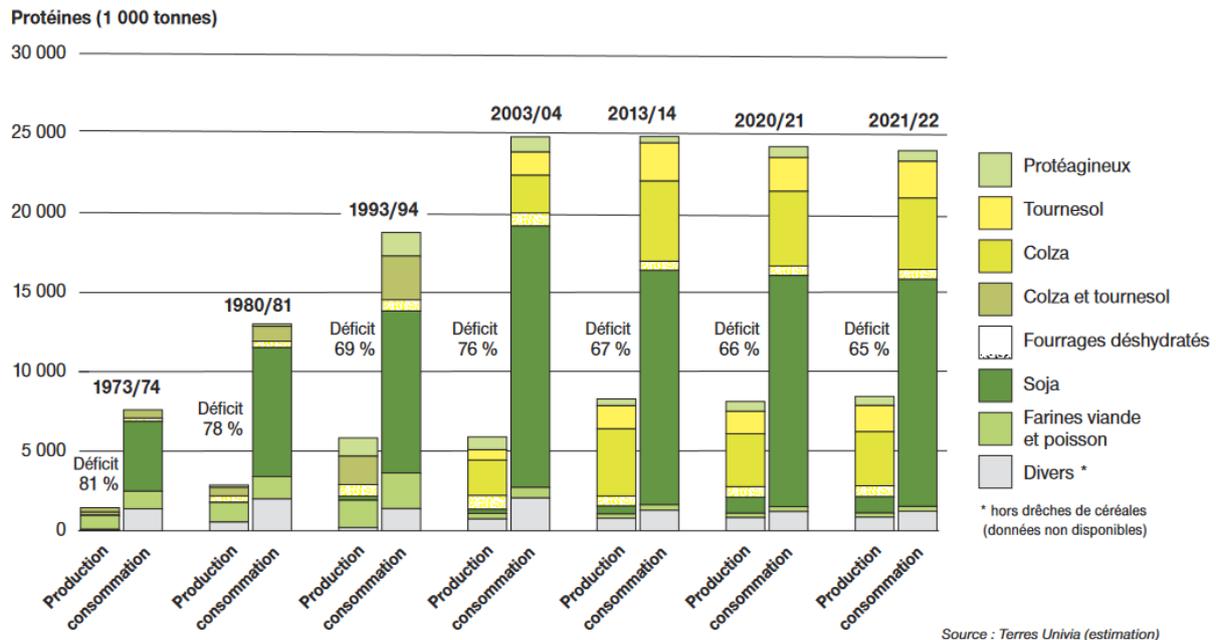


Figure : Évolution des bilans des principales Matières Riches en Protéines (MRP) en alimentation animale

Légende :

UE à 12 jusqu'en 1993/94, à 15 en 2003/04, à 28 en 2013/14, puis à 27 (sortie du Royaume-Uni)

MRP : Matières Azotées Totales (MAT) > 15%, hors poudres de lait et drêches de céréales*, et jusqu'en 1994/95 hors corn gluten feed

La dépendance européenne au soja importé pose la question plus large de l'autonomie protéique des élevages européens et de leur modèle. Les cultures destinées à nourrir les animaux d'élevage peuvent également provenir d'autres cultures, notamment d'autres protéagineux (pois, haricot, lupin, etc.) ou des fourrages. Les tourteaux de soja peuvent être, dans certains cas, remplacés par ceux d'autres cultures plus répandues en Europe, comme le colza par exemple¹¹.

La problématique de l'autonomie protéique européenne est autant liée à l'évolution des systèmes d'élevage qu'à la production européenne. En effet, la hausse de la consommation de produits animaux se répercute mécaniquement sur la demande de protéines végétales servant à nourrir le bétail. Pour l'UE, la recherche d'une plus grande indépendance protéique s'inscrit dans le choix de promouvoir une agriculture plus autonome en intrants et plus durable.

Une étude de l'INRAE établit néanmoins que l'atteinte d'une autosuffisance en soja, à hauteur de 50 à 100% des besoins selon les projections, est possible en Europe, à consommation constante sous les climats actuels et futurs. Il faudrait pour cela développer les surfaces dédiées à ces cultures d'un facteur allant de 2 à 6 selon l'ambition fixée en matière de taux d'auto-provisionnement.

¹¹<https://idele.fr/detail-article/lautonomie-proteique-en-elevages-de-ruminants-dossiers-techniques-de-lelevage-n5>

Contexte commercial et sensibilité aux accords de libre-échange

Les importations de graines oléagineuses et de tourteaux de l'UE sont exemptes de taxes depuis le cycle Dillon du GATT (1962). Elles se sont fortement développées dans les années 60 et 70, à la suite de cet accord. Les importations de produits à base de soja (fèves et tourteaux) du Mercosur sont donc d'ores et déjà massives et facilitées. La réduction, voire la suppression des taxes à l'exportation prévue par l'accord UE Mercosur pourrait néanmoins stimuler davantage la production et l'exportation de soja vers l'Europe, en particulier en Argentine.

Les impacts négatifs associés à l'expansion de la culture du soja destiné à l'export, en particulier au Brésil, en Argentine ou au Paraguay sont multiples : déforestation, pollutions et pertes de biodiversité. Ces impacts n'ont pas, à ce stade, été directement pris en compte par l'Accord Mercosur, malgré l'intégration d'un chapitre sur le « Commerce & Développement durable ».

En 2023, le Parlement européen a adopté une nouvelle législation pour lutter contre la déforestation¹². Ainsi, afin de lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, les entreprises devront notamment s'assurer à partir de 2025 que les marchandises vendues dans l'UE et à partir de l'UE ne causent pas de déforestation.

¹²<https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/actualites-17/article/publication-du-reglement-europeen-contre-la-deforestation-au-journal-officiel>

Analyse comparée des pratiques agricoles

L'objectif est de déterminer les différences de standards de production entre l'UE et les pays tiers exportateurs, pour étudier la pertinence de mesures miroirs sur ce produit. Nous nous concentrons sur la comparaison avec le Brésil, principal pays exportateur de fèves. Les agriculteurs brésiliens disposent de beaucoup plus de produits phytosanitaires qu'en UE, en raison de la réglementation plus exigeante au sein de l'Union.

A titre de comparaison, on dénombre au total (au-delà du cas du soja) plus de 450 molécules interdites ou n'ayant jamais été autorisées dans l'UE, contre seulement 133 au Brésil¹³. La culture la plus consommatrice au Brésil est le soja, qui consomme 52 %¹⁴ des produits phytosanitaires utilisés dans le pays.

Dans le cas du soja brésilien, près de 200 substances actives peuvent être utilisées pour traiter les parcelles, parmi elles, 60% ne sont pas autorisées en UE. En outre, les pulvérisations par avion sont encore monnaie courante au Brésil, malgré des dommages majeurs sur la santé des populations et la biodiversité, contrairement à l'UE.

Exemples de substances actives interdites en UE et autorisées au Brésil sur Soja :

Soja brésilien 	Soja européen 
OGM (notamment résistants aux herbicides glyphosate, dicamba, glufosinate)	OGM interdit
Herbicide Glufosinate : Peut nuire à la fertilité, susceptible de nuire au fœtus, toxique pour les organismes aquatiques	Interdit en 2018
Fongicide Chlorothalonil : Cancérogène supposé, toxique pour les organismes aquatiques, les métabolites du chlorothalonil sont retrouvés en grande quantité dans les eaux de consommation	Interdit en 2019
Fongicide Mancozèbe : Effets néfastes sur les humains (cancérogène probable, reprotoxique) et sur les écosystèmes aquatiques	Interdit en 2021
Insecticide Acéphate : Toxique pour la santé humaine et l'environnement (butineurs)	Interdit en 2003
Insecticide Bifenthrine : Toxique pour la santé humaine et l'environnement (oragnismes aquatiques, butineurs..)	Interdit en 2019
Insecticide Fipronil : Problèmes de santé aigus et chroniques chez l'homme, impacts forts sur les abeilles	Interdit en 2009
Les insecticides néonicoténoïdes, effets néfastes importants sur la biodiversité et en particulier les abeilles :	
Thiamethoxame	Interdit en 2019
Thiaclopride	Interdit en 2020
Clothianidine	Interdit en 2020
Imidaclopride	Interdit en 2020

¹³ <https://pan-international.org/pan-international-consolidated-list-of-banned-pesticides/>

¹⁴ Public Eye, Highly hazardous profits,

La majorité du soja cultivé (> 90%) au Brésil ou aux Etats-Unis est OGM¹⁵. Il est souvent résistant aux herbicides, comme le glyphosate ou le glufosinate, et reçoit de nombreux traitements, y compris peu de temps avant la récolte. Ainsi, pour faciliter l'importation de ces produits¹⁶, une demande de tolérance à l'importation du Glyphosate¹⁷ pour le soja a été accordé en 2021, la LMR est à 20¹⁸

L'UE a également rehaussé les LMR pour les résidus d'autres pesticides afin de ne pas bloquer les importations. C'est notamment le cas pour certains insecticides, interdits d'utilisation en UE, par exemple l'acéphate, interdit depuis 2003 en raison d'un risque cancérigène et d'une toxicité élevée pour les abeilles, pour lequel les limites de résidus sont 15 fois plus élevées que pour les autres cultures¹⁹.

En plus d'avoir revu les tolérances sur les résidus, les autorités ne contrôlent que rarement les résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation animale et ne se concentrent que sur certains contaminants autres que les pesticides, à l'exception de certains insecticides organochlorés, en raison de risques forts de bioaccumulation²⁰.

Si le soja destiné à la consommation humaine est largement issu de filières européennes, celui destiné à l'alimentation animale provient majoritairement de l'import et est donc majoritairement OGM. L'obligation d'étiquetage des aliments contenant des OGM ne concerne pas la viande d'animaux ayant été nourris avec ces produits. En l'absence d'obligation d'étiquetage, il est donc aujourd'hui impossible de savoir si les animaux européens ont été nourris ou non avec ce soja OGM importé.

En 2023, la Commission Européenne a adopté une réglementation interdisant l'import de produits agricoles contenant des résidus de clothianidine et au thiaméthoxame, deux insecticides néonicotinoïdes. Leur utilisation a été interdite en France et dans l'ensemble de l'UE en 2018, en raison de leur toxicité pour les abeilles. Cette interdiction s'appliquera à compter de 2026. A noter toutefois, que les matières premières agricoles destinées à la production d'énergie, à la production d'aliments pour animaux ainsi que les denrées alimentaires transformées ne sont pas concernées par la nouvelle réglementation.

¹⁵ <https://eu.boell.org/en/2021/09/07/feed-soy-forest-and-savanna>

¹⁶ Voir Résolution du 14 mai 2020 concernant le soja MON 87708 × MON 89788 × A5547-127. Le Parlement y relève en outre que le programme de contrôle de la Commission n'impose pas aux États membres de vérifier les résidus de glufosinate utilisé en complément du glyphosate et interdit dans l'UE.
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0069_EN.pdf
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R0533&from=GA>

¹⁷ <https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/6880>

¹⁸ https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls/details?lg_code=EN&pest_res_id_list=120&product_id_list=

¹⁹ https://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/mrl_banned_eu_pesticides_2023.pdf

²⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02002L0032-20191128>

Les impacts sur la biodiversité

Le Brésil héberge un des points chauds de la biodiversité, le Cerrado, qui recouvre 20% de son territoire et abrite 5% de la biodiversité mondiale. Cette zone est néanmoins soumise à de fortes pressions de la part du secteur agricole brésilien, et a d'ores et déjà perdu la moitié de sa végétation naturelle à cause du changement d'affectation des sols. Le soja est le principal produit cultivé dans le Cerrado et cette région représente, à elle seule, 40% de la production nationale de soja.

Cette dégradation des écosystèmes naturels, permettant de créer des parcelles agricoles, n'est pas la seule source d'impact sur la biodiversité. L'usage de pesticides, et notamment des néonicotinoïdes, a des impacts très importants sur la faune sauvage et en particulier les pollinisateurs. Entre décembre 2018 et février 2019, leur utilisation a causé la mort de 500 millions d'abeilles²¹. Ces pertes sont extrêmement préoccupantes en particulier pour la sécurité alimentaire du pays²², où 60% des cultures dépendent de la pollinisation par les abeilles²³.

Le cadre mondial de Kunming-Montréal, adopté à la suite de la COP 15 sur la Diversité Biologique, a été adopté en décembre 2022²⁴. Il fixe 4 objectifs et 23 cibles visant à préserver la biodiversité et réduire les pressions sur les écosystèmes. Parmi ces cibles certaines concernent spécifiquement le secteur agricole, et notamment la réduction des risques associés aux pesticides²⁵. Mais faute de mécanismes robustes de mise en œuvre, le respect de ces accords internationaux est loin de s'imposer dans les activités économiques nationales et européennes et a fortiori dans les échanges internationaux.

Par sa dépendance au soja, l'élevage français est donc un potentiel moteur de déforestation et de conversion d'écosystèmes naturels en Amérique latine. La transition vers des systèmes plus autonomes pour l'alimentation animale et la sélection de chaînes d'approvisionnement de soja durable sont des leviers complémentaires pour alléger l'empreinte de la France en matière de déforestation.

Le récent règlement de l'UE sur la déforestation empêchera partir de 2025 les importations de certaines commodités, notamment le soja, en provenance de zones très récemment déboisées (à partir de 2021). Mais ce texte ne concerne, à date, que l'Amazonie et non les savanes telles que le Cerrado ou le Chaco, pourtant tout aussi riches en biodiversité. Or le Cerrado brésilien a enregistré une hausse de changement d'usage des sols de 45% en 2023²⁶, de nature à annihiler les efforts en cours sur l'Amazonie. Une révision du texte pour inclure d'autres écosystèmes naturels est prévue d'ici juin 2025.

²¹ Pedro Grigori, Half a billion bees dead as Brazil approves hundreds more pesticides, 23 august 2019

²² FAO, Declining bee populations pose threat to global food security and nutrition, 20 may 2019

²³ Brazilian platform on biodiversity and ecosystem services (BPBES), Relatório Temático completo - Polinização, polinizadores e produção de alimentos no Brasil.

²⁴ <https://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal>

²⁵ <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

²⁶ <https://apnews.com/article/brazil-cerrado-savanna-deforestation-261ec754f217794098aad651bae9b8e4>

Évaluation économique de la distorsion liée à l'usage des herbicides

La comparaison économique vis-à-vis de la production de soja dans deux contextes agronomiques et sociotechniques très différents que sont l'UE et le Brésil est méthodologiquement délicate. Il est néanmoins possible de concentrer l'analyse sur certaines pratiques agricoles, notamment le recours aux herbicides. En effet, la maîtrise du désherbage est un des facteurs clés de réussite de la culture de soja en France, puisqu'il s'agit d'une culture très sensible à l'enherbement.

Pour gérer le désherbage, certaines substances actives herbicides interdites en UE ainsi que les OGM résistants aux herbicides dont disposent les pays concurrents, comme le Brésil, représentent une distorsion de concurrence environnementale pour les producteurs de soja européens et français.

Sur la base des charges de 2023²⁷, le coût de désherbage est estimé à 120-140 €/ha pour un soja conventionnel (non-OGM) contre 40 à 60 €/ha pour un soja OGM résistant aux herbicides. On estime donc, à dire d'experts, que le coût de désherbage non OGM et sans l'usage d'herbicides interdits en UE est supérieur de 60 à 100 €/ha.

Avec un rendement moyen de soja de 2,5 t/ha²⁸, la différence sur le coût de production à la tonne se situe entre 24 à 40 €/t. Le coût de production du soja français se situe autour de 450 €/t. Cette différence représente donc une distorsion de concurrence environnementale à hauteur de 5 à 9% des coûts de production, du seul fait des pratiques de désherbage divergentes.

Cette estimation ne tient pas compte de nombreux facteurs difficiles à prendre en compte : par exemple l'exploitation de parcelles agricoles de grande taille grâce à des itinéraires techniques simplifiés permettent de réaliser d'importantes économies. Le soja français et européen ne nécessite, à ce jour, que peu de traitements insecticides. De nouveaux ravageurs de culture apparaissent néanmoins depuis plusieurs campagnes, en raison du changement climatique entre autres. En outre, le retrait annoncé de différentes substances actives autorisées au sein de l'UE, à l'exemple du S-métolachlore, de la pendiméthaline et de la bentazone, pourrait renforcer ce différentiel de compétitivité du soja produit dans l'Union européenne par rapport aux pays tiers.

²⁷ Chiffres sources Terres Inovia et données CER France (Observatoire des résultats économiques à la production)

²⁸ Le rendement moyen quinquennal de soja en France 2019-2023 s'établit à 25.1 q/ha (Agreste (MAA))

Encart impacts pays du sud : conséquences directes sur les populations locales

La progression des surfaces dédiées à l'agriculture, notamment pour la production de soja, de maïs ou de canne à sucre, a entraîné une hausse significative de l'utilisation de pesticides dans les différents pays du Mercosur, notamment au Brésil. L'utilisation à grande échelle des phytosanitaires s'est accrue avec l'expansion des monocultures, telles que le soja, entre 2010 et 2020.

Entre 2010 et 2019, plus de 1800 personnes sont mortes et 32 000 ont été intoxiquées par les pesticides utilisés dans les exploitations agricoles brésiliennes, d'après les données du Ministère de la Santé reprises par la géographe Larissa Bombardi de l'Université de São Paulo²⁹. Les autres pays du Mercosur connaissent également des cas d'empoisonnements aux pesticides agricoles même s'ils sont moins documentés. Ces estimations se cantonnent aux empoisonnements directs et ne comptabilisent pas les cas de maladies attribuables, en partie, à l'exposition aux pesticides³⁰.

La mise en œuvre de mesures miroirs dans la réglementation européenne est une solution possible pour réduire cette distorsion de concurrence liée à la différence de normes environnementales, tout en améliorant les conditions de production dans les pays tiers, en limitant notamment l'usage de molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement.

²⁹ Geography of Asymmetry: the vicious cycle of pesticides and colonialism in the commercial relationship between Mercosur and the European Union, Bombardi et al., 2021

³⁰ 48 L. Bombardi, Geographic Atlas of Pesticide Use in Brazil and Connections with the European Union, 2019

Encart impacts pays du sud : conséquences directes sur les populations locales

La progression des surfaces dédiées à l'agriculture, notamment pour la production de soja, de maïs ou de canne à sucre, a entraîné une hausse significative de l'utilisation de pesticides dans les différents pays du Mercosur, notamment au Brésil. L'utilisation à grande échelle des phytosanitaires s'est accrue avec l'expansion des monocultures, telles que le soja, entre 2010 et 2020.

Entre 2010 et 2019, plus de 1800 personnes sont mortes et 32 000 ont été intoxiquées par les pesticides utilisés dans les exploitations agricoles brésiliennes, d'après les données du Ministère de la Santé reprises par la géographe Larissa Bombardi de l'Université de São Paulo³¹. Les autres pays du Mercosur connaissent également des cas d'empoisonnements aux pesticides agricoles même s'ils sont moins documentés. Ces estimations se cantonnent aux empoisonnements directs et ne comptabilisent pas les cas de maladies attribuables, en partie, à l'exposition aux pesticides³².

La mise en œuvre de mesures miroirs dans la réglementation européenne est une solution possible pour réduire cette distorsion de concurrence liée à la différence de normes environnementales, tout en améliorant les conditions de production dans les pays tiers, en limitant notamment l'usage de molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement.

³¹ Geography of Asymmetry: the vicious cycle of pesticides and colonialism in the commercial relationship between Mercosur and the European Union, Bombardi et al., 2021

³² 48 L. Bombardi, Geographic Atlas of Pesticide Use in Brazil and Connections with the European Union, 2019